

PATRIMOINE

MARCEL BOYER PART EN CROISADE

LA COLLECTION BABY : UNIQUE AU MONDE

L'ASSURANCE VIE : POUR VOIR PLUS LOIN MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE



MARCEL BOYER PART EN CROISADE

GRÂCE À UN DON PLANIFIÉ DE 500 000 \$, LE PROFESSEUR DE SCIENCE ÉCONOMIQUE CRÉE UN FONDS D'ENVERGURE.

Figure marquante et bien connue chez les économistes, Marcel Boyer, à la fois diplômé et membre du Département de sciences économiques de l'Université de Montréal, part en croisade pour la création d'un fonds de dotation qui contribuera à consolider les acquis du Département. Il devient par la même occasion le premier donateur d'un fonds qui favorisera de façon significative la poursuite soutenue de l'excellence en recherche et en enseignement et maintiendra ainsi la grande réputation du Département. Il convie maintenant ses collègues économistes à participer à cette œuvre.

Après des études classiques aux séminaires de Chambly et de Sainte-Thérèse, Marcel Boyer opte pour la science économique (maitrise obtenue en 1968), délaissant par le fait même ses premières amours, soit la philosophie et la littérature. C'est à l'Université Carnegie Mellon, à Pittsburgh, qu'il fait son doctorat en économie; il y dépose une thèse intitulée « Essays in Optimal Growth Theory: A Dynamic Programming Approach », rédigée sous la direction de Robert E. Lucas fils (Prix Nobel 1995).

Marcel Boyer se souvient avec nostalgie de ses années d'étudiant au baccalauréat et à la maitrise en économie à l'Université de Montréal (1964-1968). « Il faut réaliser que notre département comptait à l'époque plusieurs économistes qui ont fait leur marque en théorie, en économie appliquée et dans la vie publique de notre pays. Je pense en particulier à André Raynauld, Marcel Dagenais, Livia et Otto Thür, Gérald Marion, Roger Dehem, Maurice Bouchard, Tadek Matuszewski et Claude Forget. Je me souviens aussi de la vie étudiante qui, à cette époque, était toujours trépidante et exaltante. Ce furent des années fantastiques, j'en conserve de très heureux souvenirs. Ma formation à l'Université de Montréal m'a très bien préparé aux études doctorales à Carnegie Mellon, où j'ai eu le bonheur de côtoyer de grands maitres de notre discipline, dont Herbert Simon et Robert E. Lucas fils. »

Au terme de ses études aux États-Unis, et après un passage à l'Université York et à l'Université du Québec à Montréal, Marcel Boyer revient au Département en 1974 pour se joindre à une équipe de jeunes professeurs, parmi lesquels Claude Montmarquette, Camille Bronsard, Lise Salvas, Robert Lacroix, Leonard Dudley, Rodrigue Tremblay et Marc Gaudry. C'est le début d'une grande aventure vers l'excellence universitaire.

BULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UN

13

MARCEL BOYER PART EN CROISADE

M. Boyer garde un souvenir particulièrement marquant de ses années à la direction du Département (1983-1989), devenu au fil des ans un centre d'excellence internationalement réputé dans sa discipline. « Une réussite collective, à réinventer tous les jours », selon lui. En 1993, Marcel Boyer fonde avec Robert Lacroix et quelques autres collègues, dont Claude Montmarquette, Michel Poitevin, Jacques Robert et René Garcia, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), qui devient rapidement un centre interuniversitaire de référence tant en recherche qu'en liaison et transfert.

Il a reçu plusieurs honneurs et prix prestigieux : l'Alexander Henderson Award, le Ian Wilson Memorial Award, le prix Marcel-Dagenais (SCSE), l'Endowment for the Future Distinguished Scholar (Université de l'Alberta), le prix Marcel-Vincent (ACFAS), la médaille Guillaume-Budé (Collège de France), en plus d'être conférencier invité au Forum économique mondial de Davos en 2003.

Titulaire de la Chaire Bell Canada en économie industrielle de l'Université de Montréal depuis 2003, il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes : Conseil de la statistique du Canada, Institut de finance mathématique de Montréal,

Réseau de calcul et de modélisation mathématique, Laboratoires universitaires Bell, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, National Bureau of Economic Research. Il a été président de l'Association canadienne d'économique et de la Société canadienne de science économique. Il siège présentement, à l'invitation du gouvernement du Québec, au conseil d'administration de l'Agence québécoise des partenariats public-privé. Loin de se reposer sur ses lauriers, Marcel Boyer prépare, entre autres projets, un livre sur son modèle d'une « social-démocratie concurrentielle ».

Marcel Boyer et sa conjointe, Nicole Lavigne, sont mariés depuis bientôt 40 ans. Ils ont trois enfants : Martin, économiste et professeur à HEC Montréal, François, membre du Service correctionnel du Canada, et Julie, médecin à l'urgence de l'Hôpital de Saint-Jérôme. Leurs petits-enfants, Xavier, Sébastien, Thomas, Owen, Morgann et Marc-Émile, occupent toujours une place de choix dans leur vie. Sportif à ses heures, Marcel Boyer joue régulièrement au hockey, pratique le kayak, le golf et la raquette, ainsi que la chasse à l'arc.

Des extraits de ce texte proviennent de L'Éconolien, numéro 9, octobre 2005

LA COLLECTION BABY : UNIQUE AU MONDE!

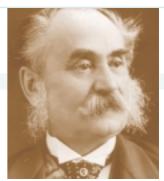
n 1906, le juge Louis-François-George Baby léguait à l'Université Laval de Montréal sa collection d'archives et sa «bibliothèque historique», ainsi qu'il nommait sa collection de livres rares. Ce legs, qui fut le premier du genre, reste encore aujourd'hui l'un des plus importants à avoir été consenti à l'Université de Montréal. Placée sous la responsabilité de la Division des archives et du Service des livres rares et des collections spéciales de la Direction des bibliothèques, cette collection a acquis, au cours des ans, une notoriété qui dépasse les seules frontières de l'Université de Montréal et même du Québec.

Une collection exceptionnelle

La collection Baby représente originalement environ 20 000 documents d'archives et plus de 3 400 livres rares, canadiana, gravures et estampes qui couvrent la période allant de 1479 à 1906. D'autres membres de la famille Baby ont ensuite effectué des dons complémentaires de près de un millier de documents qui sont venus enrichir la collection. Sa valeur documentaire est reconnue par de nombreux archivistes et historiens qui, par ailleurs, vantent tous sa richesse exceptionnelle. Cette collection est utilisée par des chercheurs du Québec, du Canada et de l'extérieur du pays qui s'intéressent à l'histoire de la Nouvelle-France et du Canada.

La collection d'archives traite de la vie des familles aristocratiques canadiennes-françaises, du régime seigneurial, de la colonisation (1637-1866), du commerce et des finances, des affaires religieuses, de l'éducation, de la justice, de l'administration gouvernementale, des affaires politiques et parlementaires, des mémoires et relations de voyages, des affaires indiennes, des commissions civiles et des affaires militaires.

On y trouve aussi une abondante correspondance avec les principaux acteurs de la colonie et du Canada avant 1900. L'espace géo-



LOUIS-FRANÇOIS-GEORGE BABY

graphique concerné englobe l'ensemble du Québec mais principalement les régions de Montréal et de Québec. Parmi la collection figurent des documents particulièrement intéressants tels qu'une lettre originale du cardinal de Richelieu aux Jésuites les autorisant à réoccuper leur mission du Québec, un premier registre du journal de l'Assemblée législative de l'Île-Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) (1773-1777), des documents signés par des rois de France, ainsi que par Montmagny, Louis d'Ailleboust, Jean de Lauzon, les intendants Duchesneau, Raudot, Dupuy et quelques gouverneurs anglais; la collection abrite aussi la correspondance de Louis-Joseph Papineau et un journal du siège de Québec.

L'intérêt de la collection ne se limite pas à son utilisation par les historiens. Comme en fait foi le projet de mise en valeur élaboré par l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa, la collection Baby peut être analysée sous les angles de la linguistique, da la géographie, de la sociologie, de la politique, de la littérature, ou encore sous plusieurs autres points de vue.

•

L'ASSURANCE VIE : POUR VOIR PLUS LOIN

u fil du temps, vous avez progressé, déployé des efforts pour transmettre à vos proches un patrimoine solide. Aujourd'hui, vous souhaitez faire davantage rayonner vos succès en contribuant directement au bien-être de votre communauté.

Grâce à un don planifié, votre générosité pourrait permettre à d'autres d'accomplir de grandes choses et vous permettre à vous de soutenir la cause qui vous tient à cœur. Il est plus facile que vous croyez de faire un don d'envergure s'il est le fruit d'une planification adéquate.

Ainsi, une police d'assurance vie représente un moyen de faire un don substantiel sans que vous ayez à verser de grosses sommes. Quoique les circonstances particulières varient d'un donateur à l'autre, voici quelques exemples qui illustrent comment votre don peut aller plus loin grâce à une assurance vie.

L'organisme bénéficiaire

Vous pouvez désigner un organisme ou une fondation comme propriétaire et comme bénéficiaire de la police d'assurance dont vous payez les primes.

Vous obtenez alors des crédits d'impôt pour les primes acquittées chaque année.

Exemple : François et Nathalie, deux professionnels de 45 ans, non fumeurs, désirent laisser 1 000 000 \$ à leur décès pour la recherche à l'Université de Montréal pour capitaliser un fonds de dotation. Ils souscrivent une assurance vie conjointe payable au dernier décès. Au décès du second conjoint, la somme de 1 000 000 \$ sera versée à l'Université qui est propriétaire et bénéficiaire du contrat d'assurance. La prime annuelle de cette assurance sera de 8000 \$ pendant 10 ans. Après les crédits d'impôt pour don (48 %), le cout net annuel est donc seulement de 4200 \$.

Il ne coute alors que 42 000 \$ au total à François et Nathalie pour financer un don planifié de 1 000 000 \$ à l'aide d'une police d'assurance vie.

Donner sans appauvrir ses héritiers

Vous faites un don important à une fondation, de votre vivant, sous forme d'argent ou de biens (meubles, immeubles, actions ou obligations) et vous souscrivez une assurance vie d'un montant équivalent (plus les intérêts) dont vous faites bénéficier votre succession.

Vous profitez ainsi de crédits d'impôt pour l'année où vous effectuez votre don. Ces crédits d'impôt serviront à payer la prime d'assurance vie et votre succession recevra en substitution le capital assuré.

Exemple : Paul et Marie, deux retraités de 60 ans, non fumeurs, désirent laisser un montant appréciable à leur décès à l'Université de Montréal, leur alma mater, sans pénaliser leurs enfants. Ils souscrivent donc (avec une prime unique de 100 000 \$) une police d'assurance vie conjointe payable au dernier décès de 600 000 \$. La fondation est propriétaire et bénéficiaire du contrat d'assurance. Ils reçoivent pour leur don des crédits d'impôt de 48 000 \$ qu'ils investissent dans une seconde police personnelle d'assurance vie de 300 000 \$ dont leur succession sera bénéficiaire.

Au décès du second conjoint, 600 000 \$ seront versés à l'Université et 300 000 \$ à la succession. Ainsi, les enfants de Paul et Marie n'auront pas été appauvris par la décision de leurs parents de faire un don planifié significatif. En effet, si ce couple avait investi 100 000 \$ (en vue de léguer ce montant à leurs enfants) dans des obligations ou des certificats de placement garanti (CPG) sur une période de 30 ans à un taux de 6,25 % (avant impôts), les enfants auraient reçu 300 000 \$.

En supposant que le dernier conjoint décède dans 30 ans (à l'âge de 90 ans), les 300 000 \$ que les enfants recevront libres d'impôts équivalent donc à un rendement de 6,25 % avant impôts si Paul et Marie avaient simplement investi les 100 000 \$ dans des obligations ou des CPG.

Paul et Marie, avec 100 000 \$, font donc un don planifié de 600 000 \$ à leur université et leurs enfants reçoivent 100 000 \$ plus l'équivalent de 6,25 % d'intérêt.

Quels que soient les biens ou les sommes que vous souhaitez partager, une analyse professionnelle de votre situation peut permettre de choisir des stratégies qui maximiseront l'impact de votre don dans le respect de vos intentions.

Rappelez-vous que votre générosité peut rayonner encore plus que vous l'imaginez.

ALAIN LÉVESQUE, B.A.A. CONSEILLER EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 200 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES ANONYMES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LE 29 AOÛT 2005

Montigny, Gérard de Lafond, Irène Marquis, Rachel Boyer, Marcel Levreault, Yvon Lafortune, Hélène Sauvageau, Guy Bisson, André

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 100 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LE 29 AOÛT 2005

Succession Jeanne-Bourgeois Succession Rachel-Laurence-

Denise Péloquin
 Hansen
 Colette Miller

e- Succession Anne-Marie-Valois-Besner

Colette Miller • Louise Hébert



LA PROTECTION DU PATRIMOINE Le bilan patrimonial

Tout au long de notre vie, notre patrimoine se bâtit, jusqu'à ce que nous prenions un jour conscience de sa grande valeur économique. Nous cherchons alors à le protéger et à le faire fructifier. Des évènements viennent alors gruger ce patrimoine : union, achat d'une maison, arrivée d'un enfant, accident, maladie, rupture, décès.

Pour chacune de ces situations, un spécialiste est là pour vous conseiller et vous rassurer sur la protection de votre patrimoine : votre notaire.

Pour obtenir gratuitement ce dépliant, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

LA PLANIFICATION D'UN DON AVEC L'AIDE D'UN FISCALISTE : UN PETIT EFFORT POUR UNE GRANDE SATISFACTION



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,



DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

u cours d'une récente conférence prononcée par un fiscaliste de renom, j'ai été saisie par la phrase suivante en début d'exposé : « Un legs universel à un organisme de charité représente souvent ni plus ni moins qu'un fiasco fiscal*. »

Tous, dans le milieu philanthropique professionnel, s'accordent à dire que les donateurs ne sont à priori pas motivés par d'éventuels avantages fiscaux. « Il faut d'abord vouloir aider une cause pour faire un don. »

Mais une fois la décision prise de donner, pourquoi ne pas effectuer une vérification pour s'assurer que notre geste est optimisé? Qu'il s'agisse de réaliser une économie fiscale immédiate ou à venir, ou encore qu'il soit question de réinvestir cette économie pour augmenter le don initialement prévu, il y a fort à parier que l'effort en vaut la peine.

Oui mais, me direz-vous, comment faire? Par où commencer? À qui s'adresser? À qui faire confiance?

Sachez qu'il est simple et relativement peu couteux d'avoir recours à des professionnels en matière de fiscalité des dons. Il est recommandé de s'adresser à l'organisme qu'on souhaite aider pour avoir recours à des gens chevronnés en matière de planification de dons. Ils peuvent compléter l'expertise de vos conseillers habituels.

Et comme votre situation change au fil des années, il faudra songer à réévaluer votre projet de don de temps à autre.

•

* Par fiasco fiscal, on entend ici que le donateur paie plus que sa part d'impôts.

Veuillez noter que le Fonds de développement de l'Université de Montréal a changé de nom. Il s'agit maintenant du Bureau du développement et des relations avec les diplômés. Vous aurez compris qu'un plus grand accent sera mis sur nos diplômés. À ce chapitre, surveillez les activités du Mois des diplômés, qui se déroulera pour la première fois en octobre 2006.

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégale.